

**LIEVRE BRUN** 

## **DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE**

Zone 3: Région de Lille et Pévèle (uniquement sur les communes dont le taux d'attribution communal est inférieur à 25 lièvres /100 ha).

Zone 4: Plaine de la scarpe - Cambrésis - Hainaut - Thièrache (toutes les communes)

NOM - Prénom :

Adresse :

Code Postal:

Saison 2019-2020

Ville:

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2019

Tél :				Port :			
			N° Adhérent :				
Commune(s)							
Ha de plaine							
Ha de bois							
CALENDRIER DES MODULATIONS							
ATTENTION							
POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :							
Entre le 15 septembre 2019 et le 01 décembre 2019							
pour chaqu	ue ensemble de pa	arcelles d'un seul	tenant dont les d	roits de chasse so	nt détenus par le	demandeur, cons	stituant un
	territoire de cha	sse d'une surface	supérieure ou ég	ale à 20 hectares	ou comportant 5	hectares de bois.	
Jours imposés				Dates de report (entre le 15/09 et le 01/12)			
Dimanche 15 septembre 2019							
Dimanche 22 septembre 2019							
Dimanche 29 septembre 2019							
Dimanche 06 octobre 2019							
Dimanche 13 octobre 2019							
				Avis de la FDC	59 : Favorable /	Défavorable	
Certifie avec exactitude les renseignements apportés.  Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.						et signature:	
ate:							
ignature du d	emandeur:						
			INFORM	MATIONS			
Tout jour mentionné remplace le jour officiel.							
Tout calendrier dont les déclarations se révèleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.							